

Partie conceptuelle du plan sectoriel soumise au Conseil fédéral

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): **- (2008)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-641803>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Partie conceptuelle du plan sectoriel soumise au Conseil fédéral

INTERNET

Gestion des déchets radioactifs à l'Office fédéral de l'énergie:
<http://www.bfe.admin.ch/radioaktiveabfalle/index.html?lang=fr>

La Suisse utilise l'énergie nucléaire depuis plus de 30 ans. Les experts sont unanimes: des dépôts en couches géologiques profondes sont une solution sûre à long terme pour les déchets radioactifs. Le plan sectoriel «Dépôt en couches géologiques profondes» définira une procédure pour rechercher des sites. La partie conceptuelle du plan sectoriel est presque achevée et sera soumise au Conseil fédéral pour approbation début 2008.

Depuis 2005, la Confédération élabore le plan sectoriel «Dépôt en couches géologiques profondes» qui se compose d'une partie conceptuelle et d'une partie relative à la mise en œuvre. La partie «Conception générale» fixe les règles régissant la sélection des sites: elle détermine les critères des sites possibles et une procédure de sélection. Ensuite, la partie consacrée à la mise en œuvre traite de la recherche concrète de sites.

Début 2007, la partie conceptuelle a été présentée pour consultation aux milieux intéressés en Suisse et à l'étranger. Quelques 180 autorités, partis et organisations et plus de 11 300 particuliers se sont exprimés. Les réactions reçues sont de bons augures pour la suite de la procédure: les auteurs de nombreuses prises de position approuvent que la Suisse assume la responsabilité de la gestion des déchets radioactifs. Cependant, plusieurs remettent en question la compétence de la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) en matière de choix des sites et critiquent que la Confédération accorde à ce sujet une trop grande marge de manœuvre décisionnelle à la Nagra. «L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et les autorités consultatives ont régulièrement la possibilité de surveiller et d'évaluer toutes les activités et les décisions de sélection de la Nagra», explique Michael Aebbersold, responsable de la section Gestion des déchets radioactifs à l'OFEN. De plus, le Conseil fédéral peut refuser des propositions de la Nagra ou exiger d'autres études. En consultant les différents milieux intéressés, la Confédération a tenté de prendre en considération les diverses opinions sur la question de

l'énergie nucléaire. «Les nombreuses réactions positives confirment que nous sommes sur la bonne voie avec ce plan sectoriel», résume le spécialiste de l'OFEN.

Des propositions concrètes de sites

La désignation des régions d'implantation dans la partie relative à la mise en œuvre du plan sectoriel rendra concrète la recherche de dépôts géologiques en couches profondes. «La procédure de sélection doit être transparente et compréhensible. Une communication intensive sera indispensable lorsque les régions d'implantation potentielles seront rendues publiques», explique Michael Aebbersold. Leur désignation déclenchera des sentiments contrastés parmi la population concernée, d'où un grand besoin d'information. «L'OFEN veut informer et intégrer suffisamment tôt les cantons, les communes et la population directement concernés».

Le Conseil fédéral devrait approuver la partie conceptuelle début 2008, donnant ainsi une base à la recherche effective de sites. La procédure entrera alors dans une nouvelle phase décisive: la recherche concrète de sites pour les dépôts en couches géologiques profondes en Suisse.

(sar)